

Genre du véhicule Camion avec entr.s/ttes roues		Marque de fabrication R O V E R		Type Landrover "88" -DIESEL Regular - Serie II		Modèle année 1958	Écriture-type N° 2 6 1 7 - B	
Caractéristiques "88" = empattement 2'235 mm. - Moteur DIESEL "2 Litre". - Pédales suspendues								
Embrayage à commande hydraulique				*) Carburant mazout/diesel		Nombre de cylindres 4		
Constructeur du châssis The ROVER Co., Ltd., Solihull (Warwickshire) (GB)								
N° du châssis frappé à l'avant à droite, s/support avant du ressort et sur plaquette constructeur								
N° du moteur frappé à l'avant à gauche s/bloc-moteur, au-dessous sortie échappement du 1er cyl.								
Type du moteur 2 Litre DIESEL								
Position du mot. à l'avant Frein-moteur -								
Cylindrée 2'052 cm³		Frein de remorque -					Dimensions ext. en mm	
Temps 4		Transmission mécan.synchron.		Treuil/Cabest. s/demande		Longueur 3'620		
Refroidissement eau		Nombre vit. avant 8 (4 x 2)		Crochet de rem. s/demande**)		Largeur 1'650		
Entraînements/toutes roues Vitesses en 1 <sup>re</sup> -				Vols avant 1'310		Hauteur 1'950		
Nombre d'axes 2		Vitesses en prise dir. env. 80 km/h		Vols arrière 1'310		Empattement 2'235		
Nombre de pneus 4		Bloquage différentiel aucun		Diam. de braç. 11,20/11,30		Porte à faux arr. 830		
Frein à pied hydraulique, à expansion interne, sur toutes les roues								
Frein à main mécanique, à expansion interne, sur arbre c.v. (tringle), resp. s/roues arrières								
Poids avant		arr.		total		Pneumatiques		Dimensions int. en mm
A vide 800		610		1'410		Dimension +) 6.00-16		Longueur 1'090
Charge utile + 20		730		750		Charge pneu +) 605		Largeur 920/1'440
Total + 820		1'340		2'160		Lamp. bd. roul.		Hauteur 1'200
Garantie de fabr. -		-		2'160		Pression spec.		Hauteur ridelles 280/495
Poids max. garanti nr. traîn routier ***)				Nombre de portes 2 (cabine)		Porte à f. AR 600		
Direction: position à gauche - s/dem.: à droite				Marque du moteur ROVER				
Alésage 85,723				Course 88,900		C. V. Impôts 10,452/52 DIN		
Forme de la carrosserie torpédo avec capote ++)/ ou cabine fermée avec pont bâché								
Nombre de places: total 2 - 3		(avant 2-3 milieu - arr. - )					Places debout -	
Siège arrière -		Siège-car -						

\*) A partir des Nos. châssis: 149'800'001 et 150'800'001 pour vhc. avec direction à gauche  
147'800'001 et 148'800'001 pour vhc. avec direction à droite

Feux: marque	2/ LUCAS "Continental HL-700"	Indicateurs de direction	4/ clignoteurs av.lampo-témoin et minuterie
Feux de croisement	2/ Bilux	AV=à côté f.pos.(or.) - AR=au-dessus f.AR (or.)	
Feux de position	2/ séparés à l'AV s/ailes ****	Essuie-glace	2/ électriques
Phare brouillard	--	Avertisseur	1/ électrique (1-ton)
Feux arrière	2/ comb. av. feux stop	Rétroviseur	2/ à l'extérieur s/ailes avant
Réflecteurs	2/ comb. av. feux AR et stop	Indicateur de vitesse	cadran km/h
Feu stop	2/ comb. av. feux AR	Figurine du radiateur	aucune
Eclairage n° de contrôle	1/ à gauche pr.plaque haute		
Phare marche arrière	--		
Équipement électrique	12 Volts		

Mesure du bruit §§) 91dB à 3'500 t/min. - Orifice de l'échappement derr.roue AR vers la gauche

Observations et exceptions §) Exécution voiture: sièges avec dossiers à l'arrière (voir carte 2'617-A)

§§) Bruit échappat. et moteur: dépasse limite autorisée de 85 dB. A partir l.1.1959 ne pourront être immatriculés que les vhc. ne dépassant pas 85 dB.  
 (Décision DFJP du 25.7.1958, ensuite de l'analyse de fréquence du 23.6.1958.)

- \*\*\*) Rétrocession des droits de douane: équipement selon décision DMF du 10.2.1950.
- \*\*\*\*) Poids de remorquage: peut démarrer facilement dans une côté de 15% (chargé) avec une remorque de 4'000 kg. La décélération des freins doit être contrôlée lors de l'immatriculation du train (ACF du 20.8.1957).
- \*\*\*\*\*) Feux de position: fonctionnent simultanément avec les feux de route et les feux code.
- + ) Charge utile / pneus: charge utile réduite à 600 kg chauffeur compris, vu capacité de charge des pneus insuffisante. Avec pneus de capacité supérieure, la charge utile pourrait être augmentée. (Ne pas dépasser la garantie de fabrique.)
- ++ ) Dispositif de protection nécessaire derr. siège conducteur lors du transport marchandises.

Lieu et date de l'expertise-typé Thoune, le 3.6.1958 - Zurich, le 11.6.1958 La Commission d'expertise-typé  
 Berne, le 23.6.1958